



Département du Rhône

## Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 MARS 2024**

L'An deux mille vingt-quatre le 13 MARS à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 7 MARS deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Monsieur Yves ODIN, Madame Jocelyne SAINT-GEORGES, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Frédéric DAUMARD.

**Absents représentés :** Madame Françoise DUMAS (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Monsieur Alexandre MARTIN (a donné procuration à Monsieur Gregory NOWAK), Madame Sandrine GENIN (a donné procuration à Madame Martine MORELLON), Monsieur Laurent JANUEL (a donné procuration à Monsieur Frédéric GIORGIO).

**Secrétaire de séance :** Madame Anaïs VIDAL est désignée secrétaire de séance.

---

**Rapport n° 24/36 – URBANISME**

Rapporteur : Monsieur Jean-François PERRAUD

**AUTORISATION A DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE  
POUR LA MODIFICATION D'ASPECT EXTERIEUR D'UN  
TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE BOULEVARD DES VERGERS  
PARCELLE CADASTREE AH N°188**

Publié le : 14 mars 2024

Transmis en Préfecture le : 14 mars 2024

Exécutoire le : 14 mars 2024

**Le maire,  
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

La municipalité souhaite favoriser l'implication des jeunes dans la vie de la cité, tout en participant à son embellissement. Suite au succès des différents projets graff sur la commune réalisés en partenariat avec la MJC, il a été proposé de renouveler cette action sur le transformateur situé boulevard des Vergers.

Ces travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, ils doivent être précédés d'un dépôt de déclaration préalable en application de l'article R 421-17 a) du code de l'urbanisme,

Délibération :

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le maire à déposer une déclaration préalable pour la modification d'aspect extérieur du transformateur électrique sis boulevard des Vergers, parcelle cadastrée AH n°188.

VOTANTS	29
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	29

Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Damien COMBET

La secrétaire,  
Anaïs VIDAL

